

Fiche d'inscription – Marché de Noël de Froidestrées

6 et 7 décembre 2025 – 02260 Froidestrées

🕒 Samedi 14h00 – 21h00 | Dimanche 10h00 – 18h00

Participation : **15 € pour les deux jours** (sous chapiteau chauffé)

Coordonnées de l'exposant

- Nom / Raison sociale :
- Adresse :
- Téléphone :
- Email :
- Numéro SIRET :

Informations stand

- **Produits / Articles vendus** :
- **Besoin d'électricité** : Oui ☐ Non ☐
- Nombre de tables (max. 2) :

Pièces à joindre

☐ Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

☐ Règlement de 15 € (chèque ou espèces, à l'ordre de *Froidestrées en fête*)

Engagement

Je soussigné(e)

m'engage à respecter le règlement et les conditions de participation du Marché de Noël de Froidestrées, telles que précisées dans le contrat joint.

Fait à, le/...../2025

Signature de l'exposant (précédée de la mention "Lu et approuvé") :

.....

Dossier à retourner à :

Froidestrées en fête

À l'attention de Mme le Maire Marie Céline

1 chemin de Messe

02260 Froidestrées

Règlement intérieur – Marché de Noël de Froidestrées

6 et 7 décembre 2025 – 02260 Froidestrées

🕒 Samedi 14h00 – 21h00 | Dimanche 10h00 – 18h00

Article 1 – Accès et installation

- Installation le samedi à partir de **11h00**.
- **Rangement du stand le samedi soir après 21h00 et redéballage le dimanche matin avant 10h00.**
- Démontage définitif le dimanche à partir de 18h00.

Article 2 – Emplacements

- Maximum 2 tables par exposant.
- Toute demande supplémentaire doit être validée par l’Organisateur.

Article 3 – Électricité

- L’électricité est fournie uniquement si demandée sur la fiche d’inscription.
- Chaque exposant doit prévoir son câble/rallonge.

Article 4 – Responsabilités

- Chaque exposant est responsable de son stand, sa caisse et ses marchandises.
- L’Organisateur décline toute responsabilité pour perte, vol ou détérioration.
- Attestation d’assurance Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire.

Article 5 – Propreté et sécurité

- Maintenir l’espace propre.
- Respect des consignes de sécurité et interdiction de fumer.
- Aucune nuisance envers le public ou les autres exposants.

Article 6 – Acceptation

La participation implique l’acceptation du présent règlement.

Fait à, le/...../2025

Signature de l’exposant (précédée de la mention “Lu et approuvé”) :

.....